

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°2023-129
Référence Nomenclature n°8.1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

Direction en charge : Pôle Relations Citoyennes et Attractivité Territoriale.

Service en charge : Affaires scolaires, Réussite Educative

OBJET : Fermeture de l'école maternelle Le Parc

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-30 ;

Vu l'article L 212-1 du Code de l'Education ;

Vu la décision du Conseil Départemental de l'Education Nationale en date du 2 février 2023 portant sur le retrait de deux postes à l'école du Parc à la rentrée 2023 ;

Considérant que le travail de préparation de la carte scolaire pour la rentrée 2023 a démontré que plusieurs écoles de la ville se trouvaient en fermeture de classe du fait d'une baisse des effectifs scolaires ;

Considérant que la Ville de Firminy se doit d'offrir une offre éducative de qualité à tous les élèves de son territoire ;

Considérant que l'école maternelle du Parc est la seule école à deux classes avec la particularité de répartir ses élèves au passage en CP entre trois secteurs,

Considérant l'importance de maintenir un nombre de classes et des effectifs corrects dans chacune de ses écoles, la collectivité a fait le choix de fermer l'école maternelle du Parc afin de pouvoir préserver deux autres secteurs de la ville et ainsi favoriser la continuité éducative dans toutes les écoles de la maternelle au CM2 et le rapprochement des fratries ;

Considérant la concertation et le dialogue mis en place par Monsieur le Maire, Monsieur l'Inspecteur de Circonscription de l'Education Nationale et l'Elue déléguée aux Affaires Scolaires, réussite éducative et à la Petite Enfance avec l'ensemble des représentants de la communauté éducative (direction de l'école, équipe enseignante, parents d'élèves..), qu'à ce titre une réunion s'est tenue le 19 janvier 2023, afin de pouvoir échanger sur les conditions de cette fermeture et ainsi rassurer les parents d'élèves en leur indiquant que le dialogue se poursuivrait dans les semaines et mois à venir pour les accompagner tout au long du processus.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la fermeture de l'école maternelle du Parc à la fin de l'année scolaire 2022/2023,
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°2023-129
Référence Nomenclature n°8.1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix,
26 voix Pour,
7 Contre (listes Ensemble Pour Firminy et l'Elan Citoyen),

- **APPROUVE** la fermeture de l'école maternelle du Parc à la fin de l'année scolaire 2022/2023,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 28 mars 2023.

Le Maire,

Julien LUYA

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

SEANCE DU MARDI 28 MARS 2023

Fermeture de l'école maternelle Le Parc

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 21 Mars 2023, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Mardi 28 Mars 2023 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Julien LUYA, Maire de la Ville de FIRMINY.

PRESENTS :

M. LUYA Julien, M. CHALAND Christophe, Mme SUZAT GIULIANI Eveline, M. CELLE Denis (à partir de 20 h 14), Mme MOUNIER Béatrice, M. MADO Patrick, Mme GUILLOT Laëtitia, M. MAZARI Nabil, Mme GIL Nathalie, M. ROBERT Loïc (à partir de 18 h 45), Mme DREVET Leslie, Mme COLOMBET Lyla, M. ZEDDA Marc, Mme CAMOSSO Jacqueline, M. GRANGE Gaëtan, Mme MAISONNEUVE Marie, M. TABELLION Patrick, M. VALLER Daniel, M. BERTOLETTI Christiane, M. LEVET Vincent, Mme ROCHE PINEL Arlette, M. DUMOND Jean-Claude (à partir de 18 h 08), Mme PORTAILLER Chantal, M. PETIT Marc (à partir de 18 h 28), Mme PERRON Julie, M. MENDES José, Mme GIBERNON Danielle, M. CHARTRON Jean-Paul, Mme TAING Claire, Mme PUTOT Anne-Sophie.

POUVOIRS : M. CELLE Denis à M. MADO Patrick (jusqu'à 20 h 14), M. ROBERT Loïc à M. GRANGE Gaëtan (jusqu'à 18 h 45), M. CHANUT Robert à M. LEVET Vincent, M. LOMBARDIN Daniel à M. VALLER Daniel, Mme CREGO Tiffanie à Mme GUILLOT Laëtitia.

ABSENT : M. DUMOND Jean-Claude (jusqu'à 18 h 08), M. PETIT Marc (jusqu'à 18 h 28).

SECRETAIRE DE SEANCE : M. VALLER Daniel

PERSONNEL ADMINISTRATIF : M. BELAÏDI Saïd, Directeur Général des Services,
Mme MACÉ M-France, Responsable service Assemblée
Mme LUACES Géraldine, Responsable service Finances

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de membres présents :	30
Nombre de pouvoirs :	3
Nombre de membres absents :	0
Nombre de votants :	33

